

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JUIN 1844.

RAPPORT fait par M. HUVENERS, au nom de la section centrale ⁽¹⁾ chargée, comme commission spéciale, d'examiner le projet de loi tendant à obtenir un crédit pour la continuation des travaux du canal de la Campine ⁽²⁾.

MESSIEURS,

La demande de crédit de fr. 1,110,000 pour commencer les travaux de la deuxième section du canal de la Campine, est une conséquence de la loi du 29 septembre 1842, qui décrète l'exécution de ce canal.

Déjà, Messieurs, vous avez mis le Gouvernement à même de terminer la première section ; une somme de fr. 1,750,000 avait été mise à sa disposition par la loi du 10 février 1842, et, d'après l'exposé des motifs, cette somme a suffi pour le complet achèvement des travaux.

La deuxième section de la Pierre-Bleue à Herenthals est évaluée à fr. 2,220,000, mais comme cette section ne pourra être terminée dans la campagne prochaine, le Gouvernement se borne, pour le moment, à vous demander la moitié de ce chiffre, laissant ainsi ouverte la question qui se rattache à l'exécution des branches complémentaires de la canalisation de la Campine.

Vous aurez remarqué, Messieurs, que, d'après la note de la page 2 de l'exposé des motifs, le canal de la Campine coûtera fr. 3,970,000, et que sur ce chiffre les annuités à payer par les communes et particuliers s'élèveront

(¹) La section centrale du budget des Travaux Publics était composée de MM. C. d'HOFFSCHNIDT, président, COPPIETERS, MAST DE VRIES, DAVID, d'ELHOUNGNE, DESMAISIÈRES, et HUVENERS, rapporteur

(²) Projet de loi, n° 403.

à fr. 764.000, de manière que la dépense réelle pour joindre l'Escaut à la Meuse et pour doter la Campine d'une communication qui doit la tirer de l'état fâcheux où elle se trouve, ne sera que de fr. 3,206,000 : en se rendant compte des avantages que cette dépense aura pour l'avenir du pays, on est fondé à dire que jamais la législature n'en aura voté qui soit plus productive.

La section centrale, à l'unanimité, vous propose de donner votre assentiment au projet du Gouvernement.

Le rapporteur,
HUVENERS.

Le président,
G. D'HOFFSCHMIDT.